

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 3 août 2026 à 19 h, au centre municipal situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démolition – 211, rue Principale
4. Période de questions du public
5. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 29 juillet 2026.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 29ème jour de juillet 2026 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29ème jour de juillet 2026.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière